

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les résolutions approuvant les projets particuliers suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPSH-22-08 visant l'autorisation d'une habitation bifamiliale de type maison de chambres pour les travailleurs saisonniers reliée à un usage agricole et d'autoriser la classe d'usages Culture (classe 1) du groupe Agricole au 8890, boulevard Cousineau (lot 4 640 863) (district des Maraîchers)	16 janvier 2023 25 janvier 2023
Projet particulier PPSH-22-09 visant à autoriser au 8141, boulevard Cousineau (lot 6 359 264), l'usage 5821.1 Établissement où l'on sert à boire des boissons alcooliques (bar, brasserie et taverne) et où la nudité de personnes présentes sur place n'est pas exploitée de façon partielle ou intégrale à titre d'usage complémentaire à l'usage principal 623 - Salon de beauté, de coiffure et autres salons (district des Maraîchers)	16 janvier 2023 25 janvier 2023

2. Une copie des résolutions approuvant ces projets particuliers peut être consultée sur http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements ou en faisant une demande à greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 2 février 2023.

Véronica Mollica

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert